

224C1978  
FR0010908533-FS0753

17 octobre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EDENRED**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2024, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company<sup>1</sup> (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2024, le seuil de 5% du capital de la société EDENRED et détenir, pour le compte des clients et de fonds, 12 266 176 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,005% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 245 085 597 actions représentant 248 303 200 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.